RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Insee
Mesurer pour comprendre
En partenariat avec votre commune

Recensement de la population 2027

Où suis-je recensé ?

Vous êtes recensé dans votre résidence principale
(le logement que vous occupez quotidiennement).

Et si je ne suis pas chez moi ?
Vous pouvez contacter votre mairie pour savoir si vous êtes concerné cette année. Si c'est le cas, elle vous expliquera comment procéder.

Je suis étudiant. Suis-je recensé chez moi ou chez mes parents ?



Vous êtes recensé **là où vous vivez pour vos études** et où vous passez le plus de temps.

Je suis étranger.

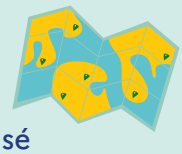

Vous êtes recensé dans votre résidence en France si vous êtes **sur le territoire depuis ou pour au moins 1 an.**

Militaire, je vis dans une caserne.



Vous êtes recensé dans **votre caserne.**

Je vis dans une habitation mobile.



Vous êtes recensé sur place les **deux premiers jours de la collecte,** par un agent recenseur.

J'habite dans un logement communautaire.



(maison de retraite, internat, cité universitaire, etc.).
Vous êtes recensé par un **enquêteur de l'Insee.**

Si vous êtes recensé cette année, vous serez informé par un courrier de votre mairie.

Plus d'informations sur

recensement.gouv.fr